



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-019 RECRUTEMENT EMPLOI SAISONNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-3, relatifs à la police municipale ;

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant le besoin de renfort au service technique du 15 juillet au 14 août 2026, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique contractuel sur un emploi non permanent du 15 juillet au 14 août 2026, à temps complet, rémunéré à l'indice brut 367 ; Indice Majoré 366.

Les crédits sont inscrits au budget.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

AUTORISE le recrutement d'un adjoint technique contractuel pour la période du 15 juillet au 14 août 2026, au grade d'adjoint technique, Indice brut 367, Indice Majoré 366 échelle C1, à temps complet.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI